

COMMUNE DE SAALES

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en fonction : 14

Nombre de conseillers
présents : 11 et 2 procurations

Séance ordinaire du 31 Janvier 2012

Sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire,

Membres présents : Mmes Marguerite MATHIEU, Colette GLEITZ, Dalila TRUTTMANN, Brigitte HUNG, Dominique LIEBMANN
Mrs Claude BRIGNON, Jean-Claude PHILIPPE, Jean-Pol HUMBERT, Serge SCHMITT, Christophe DEVERGRANNE.

Membres absents ayant donné procuration : Renaud FAUSSER
a donné procuration à Claude BRIGNON, Vincent FROEHLICHER a donné procuration à Jean-Pol HUMBERT.

Membres excusés : Jean-Pierre GASS

Membre non excusé : /

Secrétaire de séance : Roxane FREYERMUTH

Le P.V. de la précédente séance, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

▪ **PROJET D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE**

Quand la piscine s'invite au conseil.

Une fois n'est pas coutume, le principal point débattu au dernier conseil figurait dans les points divers.

En effet, le Maire a exposé que le comité directeur de la communauté de communes allait devoir prochainement voter sur les travaux de la future piscine intercommunale. Ce chantier ayant un impact important sur les finances de l'intercommunalité et sur les impôts locaux acquittés par les particuliers, le Maire se devait de consulter son conseil avant un vote de cette importance.

Jean Vogel explique que lorsque l'idée d'une piscine a été lancée voici pas mal d'années, il a pris contact avec plusieurs présidents d'intercommunalités de situation similaire et bénéficiant d'un tel équipement.

Tous lui ont répondu que l'impact financier était considérable, surtout en terme de fonctionnement et qu'il fallait réfléchir. Un tel équipement n'est pas rentable pour une population de moins de 40.000 habitants.

C'est pour cette raison qu'il s'y est toujours opposé.

Récemment, il a eu confirmation de cette analyse. En effet la Région Rhône-Alpes, pourtant une des plus riches de France, a refusé de financer deux piscines à deux communautés de communes de 25.000 habitants limitrophes, exigeant qu'elles fusionnent leur projet.

S'en est suivi un débat animé où il a notamment été mis en avant l'investissement réalisé à Obernai et celui qui va débiter à Saint-Dié.

La multiplication des projets va entraîner l'aggravation des déficits de fonctionnement de toutes les piscines existantes.

A l'unanimité, les conseillers présents soutiennent le Maire dans sa position contre le projet.

OBJET : Comptes Administratifs Eau – Assainissement – Chaufferie au Bois – Photovoltaïque et Lotissement de la Croix - Exercice 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marguerite MATHIEU, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Mr Jean VOGEL, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif du Service Eau :

Dépenses de fonctionnement		62 812,15 €
Recettes de fonctionnement		92 587,13 €
Dépenses d'investissement		81 456,26 €
Recettes d'investissement		115 762,18 €
Excédent global de clôture	+	64 080,90 €
Restes à réaliser Dépenses		50 000,00 €
Restes à réaliser Recettes		15 708,00 €
Résultat Cumulé	+	29 788,90 €

Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif du Service Assainissement :

Dépenses de fonctionnement		47 801,96 €
Recettes de fonctionnement		91 338,70 €
Dépenses d'investissement		21 957,54 €
Recettes d'investissement		86 460,44 €
Excédent global de clôture	+	108 039,64 €
Restes à réaliser Dépenses		67 121,00 €
Restes à réaliser Recettes		2 624,00 €

Résultat Cumulé	+	43 542,64 €
-----------------	---	-------------

Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité

Compte administratif – Chaufferie au Bois

Dépenses de fonctionnement		93 052,43 €
Recettes de fonctionnement		92 099,08 €
Dépenses d'investissement		28 331,80 €
Recettes d'investissement		59 169,46 €
Excédent global de clôture	+	29 884,31 €
Restes à réaliser Dépenses		29 000,00 €
Restes à réaliser Recettes		0,00 €
Résultat Cumulé	+	884,31 €

Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif – Budget Photovoltaïque

Dépenses de fonctionnement		18 545,67 €
Recettes de fonctionnement		38 524,81 €
Dépenses d'investissement		182 554,74 €
Recettes d'investissement		68 680,71 €
Excédent global de clôture	-	93 894,89 €
Restes à réaliser Dépenses		3 322,00 €
Restes à réaliser Recettes		104 200,00 €
Résultat Cumulé	+	6 983,11 €

Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif – Lotissement de la Croix

Dépenses de fonctionnement		0,00 €
Recettes de fonctionnement		0,00€
Dépenses d'investissement		0,00 €
Recettes d'investissement		0,00 €
Résultat de clôture		0,00€

Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

OBJET: Affectations du Résultat

- ***Budget Chaufferie au Bois***

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé, le 31 janvier 2012, le compte administratif 2011, qui présente un **déficit de fonctionnement cumulé** (hors restes à réaliser) d'un montant de 953,35 €

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

-un solde d'exécution global de	30 837,66 euros
-un solde de restes à réaliser de	- 29 000,00 euros

entraînant un excédent de financement de 1 837,66 euros

Vu les **états des restes à réaliser au 31 décembre 2011**

Considérant les **besoins recensés** pour l'exercice 2012.

Considérant que le budget de 2011 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) à la **section d'investissement** (compte 021) de 0€, décide, sur proposition du conseil municipal d'affecter au budget de l'exercice 2012 le **résultat**, comme suit :

-Affectation en réserves (compte 106) financement de la section d'Investissement : 0,00 euro

-Report en section de **fonctionnement** (ligne 002 en dépenses) : 953,35 euros

▪ **Budget Photovoltaïque**

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé, le 31 janvier 2012, le compte administratif 2011, qui présente un excédent **de fonctionnement cumulé** (hors restes à réaliser) d'un montant de 19 979,14 €

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

-un solde d'exécution global de	- 113 874,03 euros
-un solde de restes à réaliser de	100 878,00 euros

entraînant un besoin de financement de 12 996,03 euros

Vu les **états des restes à réaliser au 31 décembre 2011**

Considérant les **besoins recensés** pour l'exercice 2012.

Considérant que le budget de 2011 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) à la **section d'investissement** (compte 021) de 13 000,00 €, décide, sur proposition du conseil municipal d'affecter au budget de l'exercice 2012 le **résultat**, comme suit :

-Affectation en réserves (compte 106) financement de la section d'Investissement : 12 996,03 euro

-Report en section de **fonctionnement** (ligne 002 en recette) : 6 983,11 euros

OBJET : Etat de prévision des coupes 2012
Devis des travaux de routes et de repeuplement

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet d'exploitation de la forêt pour 2012 : seront coupés et exploités 72 m3 de feuillus et 3 980 m3 de résineux.

Etat des coupes :

Valeur brute	285 000 €
Frais d'exploitation en régie	55 490 €
Frais d'exploitation entreprise	17 670 €
Débardage	30 530 €
	<hr/>
Recette nette hors M.O.	181 310 €

(Maîtrise d'œuvre 18 376€ et assistance à la gestion 3 935 €)

auquel s'ajoute le produit des ventes sur pied 0 €

Soit un bilan net prévisionnel HT de : **158 999 €**

Devis de travaux :

Travaux non subventionnés **53 350 € HT**
Ces travaux ne seront réalisés que si les recettes sont assurées.

OBJET : Chaufferie : Augmentation du prix de la fourniture de chaleur

Le Maire expose au Conseil Municipal que le prix des plaquettes a augmenté ces derniers mois.

Il convient ainsi de faire évoluer le prix de vente de la fourniture de chaleur aux abonnés de 0.04 € / KWh à 0.05 € KWh.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'augmentation proposée à partir du 15 Mars 2012

OBJET : Pharmacie : Loyer du logement

Ce point sera abordé au prochain conseil.

VOGEL Jean

MATHIEU Marguerite

BRIGNON Claude

HUNG Brigitte

PHILIPPE Jean-Claude

GLEITZ Colette

HUMBERT Jean-Pol

TRUTTMANN Dalila

LIEBMANN Dominique

Procuration de
FAUSSER Renaud

SCHMITT Serge

DEVERGRANNE Christophe

Procuration de
FROEHLICHER Vincent